

Financement du service

- Au **primaire**, le Ministère a prévu une allocation supplémentaire de **13 millions de dollars** pour aider les commissions scolaires à assurer la rémunération des personnes affectées à l'éducation préscolaire et au primaire. Cette somme est versée *a priori* de la façon suivante :
 - un montant de base de 50 000.00 \$ par commission scolaire (total : 3,50 M\$);
plus
 - un montant de 15,33 \$ par élève (total : 9,50 M\$).
- Jusqu'à ce jour, les commissions scolaires versaient collectivement **3 millions de dollars** aux services d'animation pastorale et religieuse du primaire, ce qui représente environ 5,00 \$ par élève. Le Ministère les invite fortement à maintenir au moins cet investissement.
- Puisqu'il s'agit d'un service inédit en milieu scolaire pour lequel le Québec doit faire ses preuves, le Ministère souhaite que les 16 millions de dollars ainsi réunis servent à **l'embauche d'un personnel qualifié et compétent**. À cet effet, un corps d'emploi intitulé « animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire » a été ajouté au *Plan de classification du personnel des commissions scolaires*.
- Au cours des deux années qui suivront, le Ministère déterminera **d'autres moyens de soutenir davantage les commissions scolaires, entre autres sur le plan financier**, afin de s'assurer que les écoles et les élèves aient à leur service des animatrices et des animateurs en nombre suffisant. À cet égard, il y a là un défi que le Ministère et les commissions scolaires devront relever collectivement.
- Au **secondaire**, l'argent destiné à payer le personnel est contenu dans **l'enveloppe globale des services éducatifs** et la somme de quatre dollars par élève ajoutée en 2001-2002 s'y trouve encore de manière récurrente.